

LES FRANÇAIS FONT CONFIANCE AU JUGE... ET AUX AVOCATS POUR LEUR DIVORCE

8
PERSONNES
SUR 10

déclarent que
le recours au juge
est un gage de qualité



82%

préfèrent contacter
en priorité un avocat
si elles étaient confrontées
à un divorce

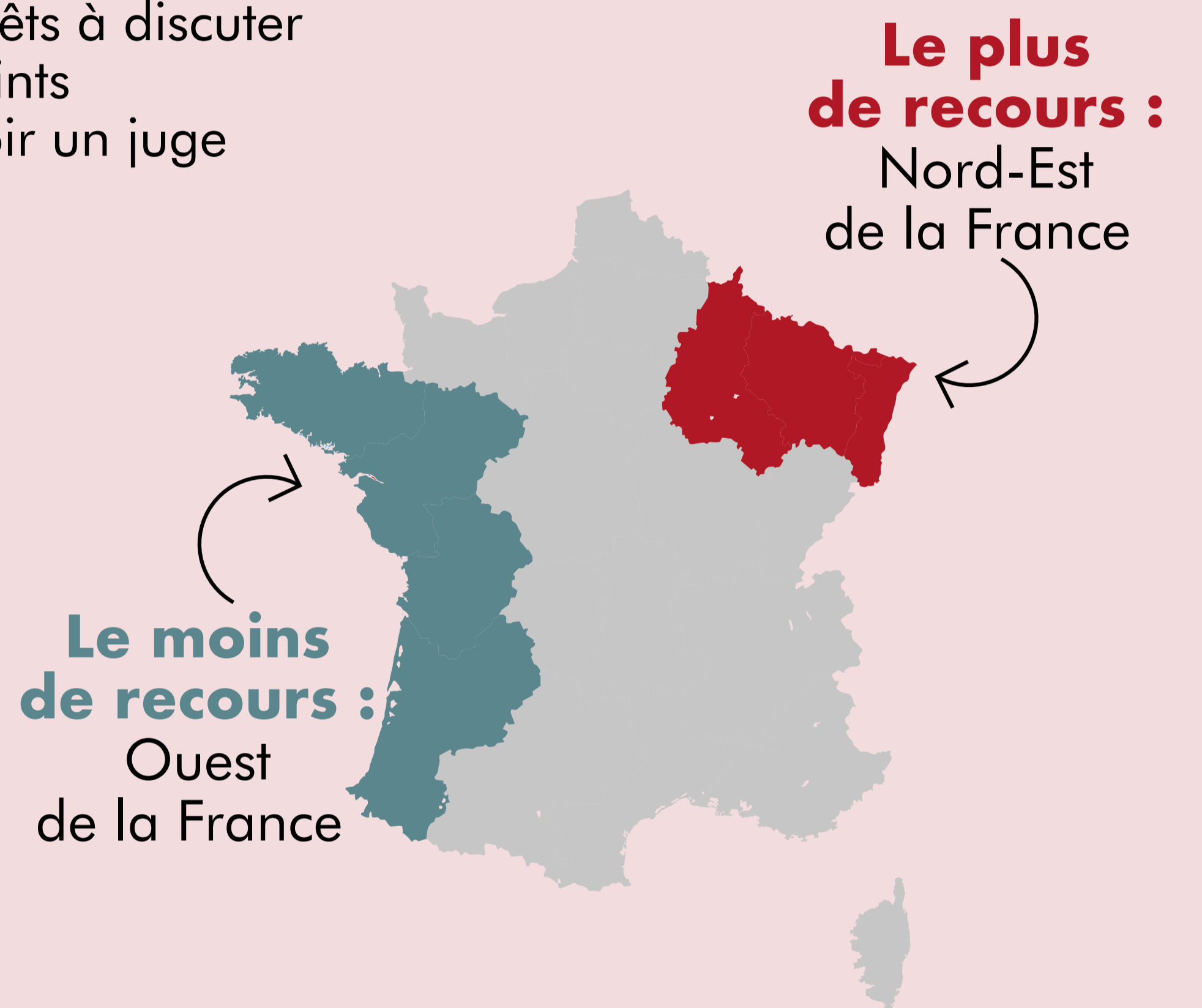
LES FRANÇAIS CONNAISSENT LE PRINCIPE DE LA MÉDIATION ET Y SONT FAVORABLES

94%

connaissent le principe
de la médiation mais **78%**
n'y ont jamais eu recours

77%

se disent prêts à discuter
entre conjoints
avant de voir un juge



LORS D'UN DIVORCE, LES FRANÇAIS FERAIENT APPEL EN PRIORITÉ :



94%
à un avocat



5%
à un juge



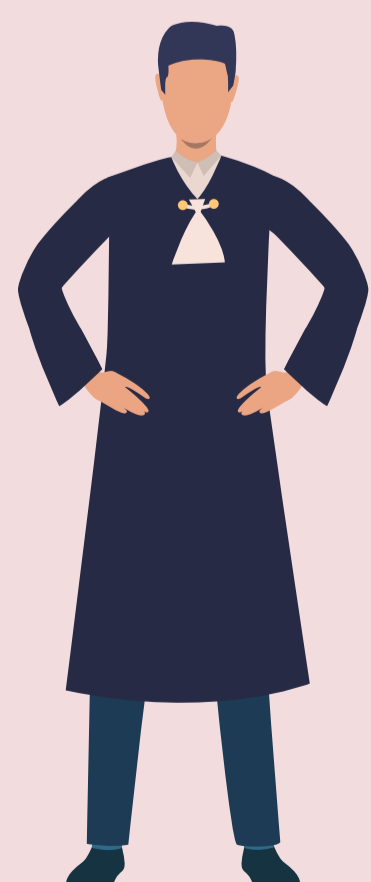
3%
à un notaire

POUR QUELLES RAISONS FAIRE APPEL EN PRIORITÉ À L'AVOCAT ?



54%

Pour permettre
aux couples
de mieux se défendre



46%

Pour leur légitimité
professionnelle
de leur action



41%

Pour gagner du temps
et accélérer la procédure
de divorce

LES FRANÇAIS FONT CONFIANCE AU JUGE... ET AUX AVOCATS POUR LEUR DIVORCE

8
PERSONNES
SUR 10

déclarent que
le recours au juge
est un gage de qualité



82%

préfèrent contacter
en priorité un avocat
si elles étaient confrontées
à un divorce

LES FRANÇAIS CONNAISSENT LE PRINCIPE DE LA MÉDIATION ET Y SONT FAVORABLES

94%

connaissent le principe de la médiation mais **78%** n'y ont jamais eu recours

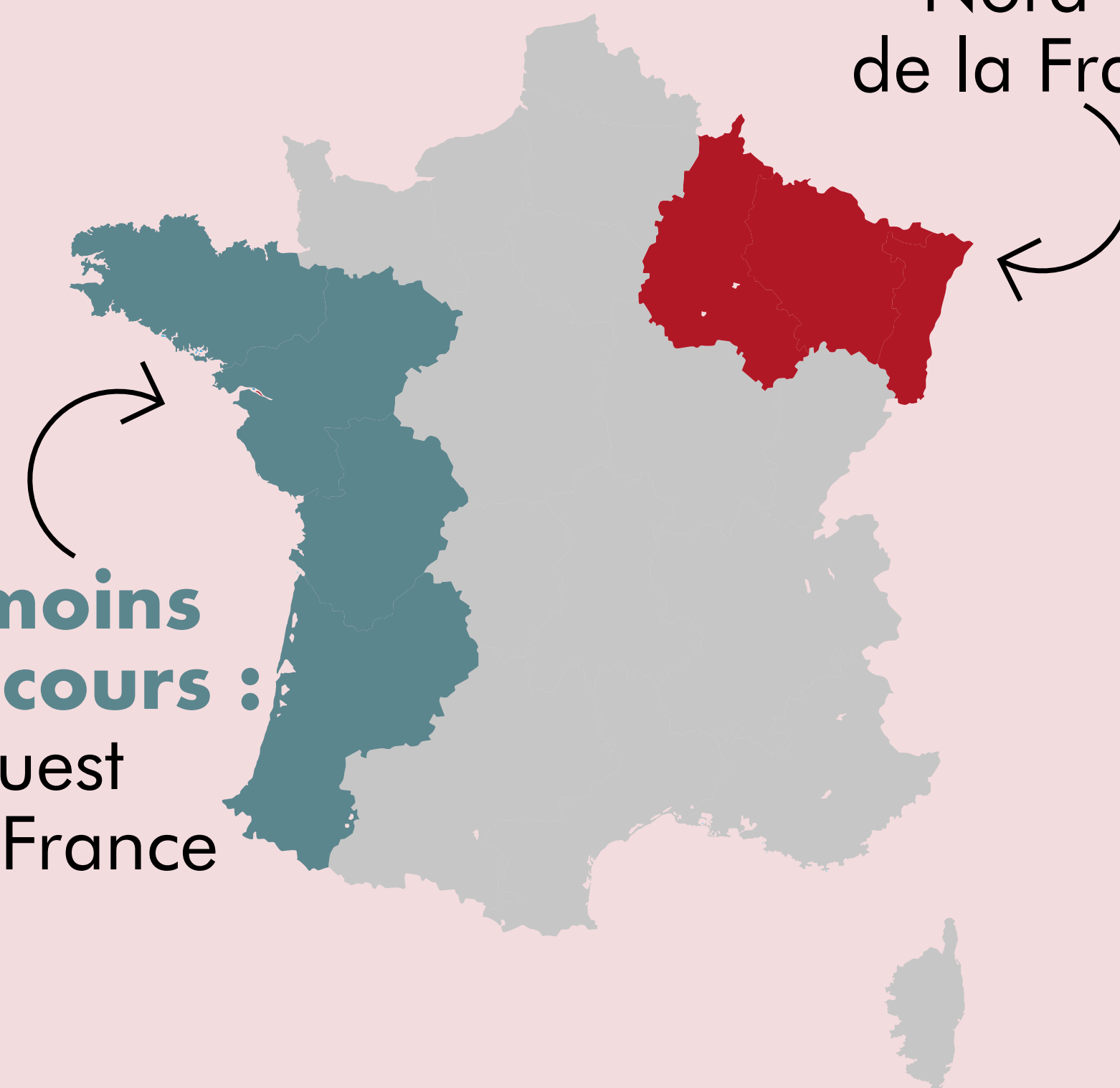
77%

se disent prêts à discuter entre conjoints avant de voir un juge



Le plus de recours :
Nord-Est de la France

Le moins de recours :
Ouest de la France



LORS D'UN DIVORCE, LES FRANÇAIS FERAIENT APPEL EN PRIORITÉ :



94%

à un avocat



5%

à un juge



3%

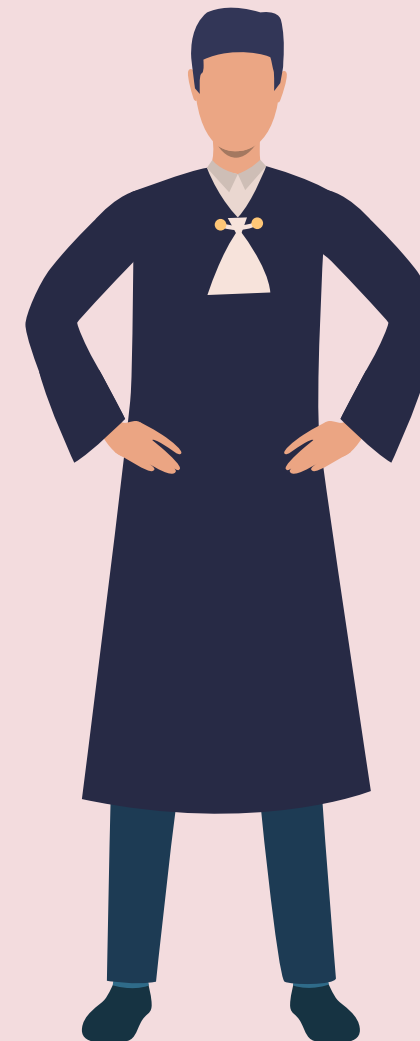
à un notaire

POUR QUELLES RAISONS FAIRE APPEL EN PRIORITÉ À L'AVOCAT ?



54%

Pour permettre
aux couples
de mieux se défendre



46%

Pour leur légitimité
professionnelle
de leur action



41%

Pour gagner du temps
et accélérer la procédure
de divorce